

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 26 (1969)

Heft: 5

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

Le sport suisse en marche

Vers la formation d'entraîneurs nationaux professionnels

Nul n'ignore la progression extraordinaire qu'a connu et que connaîtra encore le sport mondial. Bien souvent pour des questions de fierté nationale, mais surtout, hélas, pour des raisons politiques, les nations ont pris le sport comme prétexte pour s'affirmer sur le plan international. Afin que leurs athlètes progressent et parviennent à des résultats susceptibles de valoriser le pays, de nombreuses fédérations nationales ont fait de gros efforts financiers afin de préparer leurs sportifs dans les meilleures conditions possibles. Elles y sont parvenues grâce aux grandes sommes d'argent mises par l'Etat à la disposition des responsables techniques des différentes disciplines sportives.

A la mesure de nos moyens

En ce qui concerne la Suisse, deux solutions seulement s'offraient à elle. Soit ne pas suivre l'évolution générale et alors vivre en vase clos; soit se mettre au diapason, dans la mesure de nos moyens, limités malgré tout, afin de conserver un certain contact avec l'étranger. C'est cette dernière solution qui a été adoptée. Mais dans la majorité des cas, nos fédérations sportives n'avaient pas les possibilités financières pour concevoir un entraînement approprié de leurs athlètes amateurs. L'Association nationale d'éducation physique (ANEP), qui est chargée de la distribution de la manne provenant de l'Etat et du Sport-Toto, est alors entrée en lice. Afin de ne pas travailler dans un ordre dispersé, elle a constitué le Comité national pour le sport d'élite (CNSE) chargé tout spécialement de fournir à nos athlètes de pointe des conditions matérielles et financières adéquates pour leur permettre de se préparer le mieux possible et de faire bonne figure dans les compétitions internationales. Depuis deux ans que cet organe a été créé, on peut dire que du bon travail a été accompli et que notre élite sportive a progressé.

Un sujet de préoccupation pour le CNSE

L'expérience a démontré au Comité national pour le sport d'élite que de nombreuses fédérations sportives nationales ne pouvaient pas trouver elles-mêmes des solutions aux problèmes qu'elles avaient à résoudre. Il s'est surtout avéré qu'une concentration des forces s'imposait pour la formation d'entraîneurs d'élite. C'est alors que M. Ferdinand Imesch, président de la commission technique du CNSE a chargé M. Guido Schilling d'examiner la question touchant à l'instruction d'entraîneurs professionnels nationaux.

Du rapport final établi par M. Schilling, qui a enquêté auprès des fédérations nationales, il résulte que ces fédérations sont convaincues de la nécessité de former et d'engager des entraîneurs professionnels, même des entraîneurs nationaux assistants, bien préparés, exerçant leur activité à titre accessoire.

Ces entraîneurs professionnels et assistants vont pouvoir suivre des cours mis sur pied par le CNSE, lequel financera leur formation. Par contre, les clubs qui tiendront à ce que leurs entraîneurs obtiennent également le diplôme, devront en assumer les frais.

Ce que sera ce cours de formation pour entraîneurs professionnels

Pour le premier cours qui a débuté au mois d'avril 1969, le CNSE a lancé un appel à certaines fédérations. Sur-

tout à celles, peu argentées, qui sentent un besoin immédiat d'avoir à leur disposition un entraîneur national professionnel. A la clôture des inscriptions pour le premier cours, 12 fédérations avaient répondu favorablement.

La responsabilité pour l'organisation et l'exécution des cours de formation pour entraîneurs incombe au Comité national pour le sport d'élite et à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin en liaison avec les fédérations suisses de sport.

Chaque fédération se doit de former des personnalités capables pour en faire des entraîneurs professionnels dont elle pourra disposer par la suite pour assurer la direction des équipes nationales et la formation de la relève des cadres.

Dans les différentes branches d'enseignement, il sera tenu compte du niveau d'instruction différent des participants au cours. Cela sera possible du fait qu'il sera attribué des points pour chaque enseignement avec un total général maximum de 120 points, le diplôme étant délivré avec un minimum de 90 points. Alors, le candidat au diplôme pouvant justifier d'aptitudes dans certains domaines, obtiendra les points pour ces branches sans suivre les cours.

Les matières seront enseignées sous forme de leçons à domicile, d'exercices pratiques, de cours et de séminaires.

Programme et durée des cours:

L'enseignement comprendra:

1. L'enseignement de base pour la biologie sportive, la direction et l'organisation, dans la catégorie de sport correspondante.
2. Des exercices pratiques.
3. L'enseignement supérieur en biologie sportive du sport d'élite, en matière de direction et d'organisation dans la catégorie de sport correspondante.
4. En plus de ces connaissances techniques, tactiques, condition physique, direction et organisation, biologie, médecine sportive, psychologie, il sera encore donné des cours de langues (allemand, français et éventuellement anglais et italien).

La durée de la formation dépendra du degré d'instruction des participants et des particularités de chaque sport. Mais la durée normale sera de deux ans, au cours desquels le candidat au diplôme devra sacrifier un tiers de son activité professionnelle. Il devra disposer au moins de deux jours par semaine.

Les conditions d'admission aux cours

Pour être candidat à ces cours, il sera demandé:

- Aptitudes personnelles: bonne instruction générale, talents pédagogiques, facilité de contact, connaissances et expériences supérieures en matière de sport de compétition.
- Niveau d'instruction: école secondaire achevée et apprentissage terminé d'un métier. Connaissance des langues allemande et française. Obtention d'un diplôme de moniteur au sein de sa fédération.

Les fédérations ne peuvent envoyer à des cours que des moniteurs éprouvés de 25 à 40 ans. L'admission peut faire l'objet d'un examen d'aptitude.

Comme on le voit, tout a été mis en œuvre pour que le sport suisse puisse être dirigé par des techniciens compétents. Que voilà une bonne chose!

Le Dr Pavel Schmidt à l'EFGS de Macolin

La direction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin a engagé l'ancien champion olympique tchécoslovaque du double-sculls, le Dr Pavel Schmidt, en qualité de directeur des cours pour entraîneurs du Comité national pour le sport d'élite et de collaborateur du prof. Schönholzer à l'Institut de recherches scientifiques de l'EFGS à Macolin. Le Dr med. Pavel Schmidt,

âgé de 38 ans, ancien premier assistant de la clinique psychiatrique de l'Université Comenius de Bratislava, est déjà entré en fonction et il dirige le premier cours d'entraîneur du CNSE depuis le 8 avril. Le Dr Guido Schilling, qui a préparé les bases de ces cours d'entraîneurs, restera jusqu'à la fin de cette année à la disposition du CNSE et deviendra par la suite collaborateur permanent de l'Institut de recherches scientifiques de l'EFGS de Macolin, étant surtout chargé des problèmes de psychologie sportive.

A l'EFGS

Changement dans le corps enseignant

Notre cher collègue Sepp Grun a quitté à la fin du mois de mars le corps enseignant de l'EFGS. Il déménagea dans notre «coin de soleil» nommé Tenero où il succède à Monsieur Hans Schweingruber (maintenant entraîneur des jeunes auprès de la Fédération suisse de ski) se chargeant de la direction et de l'organisation de ce centre sportif. Cette fonction lui permettra de conserver un étroit contact avec Macolin. Bien que nous regrettions de perdre un camarade aussi qualifié et toujours de bonne humeur, il faut dire que cette place à Tenero ouvre à «Sepp» le champ d'action idéal pour ses facultés et ses tendances.

Il sera aidé par Monsieur Eugen Dornbierer, né en 1943 et maître de sport EFGS diplômé. Il prit part au stage d'étude 1965—67 qu'il conclut avec d'excellentes notes aux examens de diplôme en automne 1967. Son point fort c'est son esprit universel. Il pourra ainsi développer une activité d'enseignant tout autre qu'ingrate surtout dans les branches sportives comme la condition physique, le sport dans l'armée, l'alpinisme, le sport dans le terrain, le ski, etc. En tant que jeune «casseur» plein de tempérament, il réussira à conférer aux futurs moniteurs J + S non seulement d'excellentes connaissances professionnelles mais aussi la joie et l'élan nécessaires pour exercer cette profession en stimulant leur esprit d'initiative. Trad. DL

Quand l'armée s'occupe du sport

L'automne est propice aux écoles de recrues et aux cours de répétition. De nombreux Suisses romands, quelle que soit l'arme à laquelle ils ont été affectés, rentrent du service militaire. C'est surtout du côté des jeunes soldats que nous nous sommes tournés. Nous en avons questionné plusieurs. Qu'on me comprenne d'emblée. Notre champ d'investigation n'est pas l'armée, mais bien le sport, les exercices physiques. Il se compose de deux parties. D'abord, que penser de la gymnastique telle qu'elle est donnée dans nos écoles de recrues? Ensuite, que deviennent, durant ces 4 ou 5 mois, les «vrais» sportifs, ceux qui, dans la vie civile, trouvent le temps et les moyens de pratiquer régulièrement l'une ou l'autre des disciplines qui s'offrent à la jeunesse?

Nous sommes dans une période transitoire. C'est en 1969 qu'entrera en vigueur un nouveau règlement de gymnastique pour l'armée. Il y a deux ans, le nouveau chef d'instruction de l'armée, le colonel commandant de corps Pierre Hirschy, présentait un plan propre à moderniser enfin l'activité sportive des soldats. Il avait pris contact avec les dirigeants et les spécialistes de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin. Il tint compte de la condition physique de la recrue qui, dans la vie courante, subit les effets con-

jugués de la motorisation croissante et d'un manque d'activité corporelle. Il fit également examiner les méthodes d'entraînement les plus récentes et leurs applications dans les écoles et les armées étrangères. Ainsi fut élaboré un règlement original, très intelligemment conçu, qui tend vers une amélioration de l'endurance et de la résistance par des moyens qui intéressent le jeune homme au moment où il atteint sa majorité. Les recrues que j'ai questionnées, les livrets de service que j'ai consultés, dans lesquels sont notées les formations spéciales, m'ont démontré que l'on est sur la bonne voie. La recrue est progressivement entraînée aux exercices qu'on demande d'elle. Elle s'y intéresse; elle ne rechigne pas et n'a pas le sentiment qu'on exige trop de ses possibilités physiques. C'est déjà un grand pas en avant. La bonne volonté et l'attention y sont.

«Sportifs qualifiés»

Qu'en est-il maintenant des sportifs déjà entraînés? Ils risquent de subir, durant ces mois de service, une baisse de forme sensible, le danger de perdre leur condition physique, particulièrement préparée à une discipline, une spécialité. Le nouveau règlement prévoit pour eux un traitement spécial.

C'est la Commission nationale du sport d'élite, récemment créée, qui désigne ces sportifs qualifiés. Il s'y ajoute les moniteurs, les entraîneurs, les maîtres de gymnastique et de sport. Ces soldats sont réunis soit en section, soit en groupes, soit individuellement et disposent du temps nécessaire, durant le service, pour conserver leurs aptitudes.

Si l'on prend la totalité des quarante écoles de recrues qui se sont déroulées, l'automne dernier, 708 sportifs, soit environ 4 pour cent de l'ensemble des recrues, ont été reconnus comme «Sportifs qualifiés»: 361 sont incorporés dans l'infanterie; 102 dans les troupes légères et motorisées; 55 dans l'artillerie; 55 dans le génie; 74 dans les transports et réparations; 28 dans les transmissions; 28 dans la protection aérienne et 5 dans la DCA. On voit immédiatement la difficulté. Ces sportifs ne sont pas tous dans la même école. Ils appartiennent à différentes espèces d'armes et même aux subdivisions de ces dernières. Ensuite, ils parlent trois langues différentes. Enfin les ER ont lieu dans plusieurs localités qui ne sont pas proches les unes des autres. Il serait intéressant de rassembler au moins les 84 désignés par la Commission nationale des sports d'élite dans une seule école où ils formeraient une véritable «Section de sportifs»; mais cela ne répondrait pas aux vœux de ceux qui ont opté pour une arme spéciale. Pour l'heure, quelque 30 officiers et sous-officiers instructeurs ont été formés à l'Ecole de Macolin comme moniteurs sportifs militaires. Malheureusement, presque toutes les places d'armes manquent de salles de gymnastique dont l'armée puisse librement disposer. On va en augmenter le nombre. Quoi qu'il en soit,